



Assemblée générale

Distr. générale
20 avril 2022
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Cinquantième session

13 juin-8 juillet 2022

Point 6 de l'ordre du jour

Examen périodique universel

Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel*

Zimbabwe

Additif

Observations sur les conclusions et/ou recommandations, engagements et réponses de l'État ayant fait l'objet de l'Examen

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



1. Pour faire suite à l'Examen périodique universel dont il a fait l'objet le 26 janvier 2022, le Zimbabwe communique par la présente sa position sur les recommandations reçues, conformément à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme.
2. Au cours de l'Examen, le Zimbabwe a reçu 264 recommandations, et a déjà fait connaître sa position concernant 166 d'entre elles, dont 127 ont recueilli son appui, tandis qu'il a été pris note de 39 autres. Les positions du Zimbabwe sur ces recommandations sont consignées dans le rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (A/HRC/50/9). Quatre-vingt-dix-huit recommandations ont été reportées pour un examen plus approfondi.
3. Le Gouvernement zimbabwéen a examiné les 98 recommandations dont l'examen avait été reporté et communique dans le présent document sa position concernant ces recommandations :
 - a) Les recommandations figurant aux paragraphes 140.1, 140.2, 140.12, 140.13, 140.14, 140.15, 140.17, 140.18, 140.47, 140.48, 140.49, 140.50, 140.51, 140.52, 140.53, 140.55, 140.57, 140.58, 140.74, 140.75, 140.76, 140.77, 140.78, 140.79, 140.80, 140.81, 140.82, 140.83, 140.84, 140.85, 140.86, 140.87, 140.88, 140.89, 140.90, 140.91, 140.93, 140.94, 140.95, 140.96 et 140.97 du rapport susmentionné recueillent l'appui du Zimbabwe ;
 - b) Le Zimbabwe prend note des recommandations figurant aux paragraphes 140.3, 140.4, 140.5, 140.6, 140.7, 140.8, 140.9, 140.10, 140.11, 140.16, 140.19, 140.20, 140.21, 140.22, 140.23, 140.24, 140.25, 140.26, 140.27, 140.28, 140.29, 140.30, 140.31, 140.32, 140.33, 140.34, 140.35, 140.36, 140.37, 140.38, 140.39, 140.40, 140.41, 140.42, 140.43, 140.44, 140.45, 140.46, 140.54, 140.56, 140.59, 140.60, 140.61, 140.62, 140.63, 140.64, 140.65, 140.66, 140.67, 140.68, 140.69, 140.70, 140.71, 140.72, 140.73, 140.92 et 140.98 du rapport susmentionné.
4. Le Zimbabwe a le plaisir de confirmer que **168** des 264 recommandations qu'il a reçues recueillent son adhésion, et qu'il a pris note des **96** autres.